

Scandale : la victime agressée s'est défendue, et a tué le cambrioleur !



Le procureur de la République de Béziers, Yvon Calvet, se gratte la tête : légitime défense ou assassinat ?

Les juges sont troublés. A Servian, les choses ne se sont pas passés comme d'habitude, et le substitut du procureur, Angélique Depétris, est bien ennuyée.

“La procédure d'enquête va être scindée en deux, entre le vol à main armé et les conditions dans lesquelles l'agresseur est décédé”.

<http://www.midilibre.fr/2017/10/06/drame-de-servian-le-cambrioleur-pas-encore-identifie,1571252.php>

En effet, pour une fois, c'est le cambrioleur (dont les policiers ne donnent pas le nom, ce n'est donc pas un

Français), qui est mort. Si cela avait été le cambriolé, comme c'est le cas d'habitude, cela aurait été plus facile. Le Préfet aurait rendu hommage à la victime, le procureur aurait fait une conférence de presse, expliquant que tout serait mis en place pour retrouver les coupables. Collomb le cacochyme serait sorti de sa léthargie, et aurait sauté sur les micros pour dire qu'il pensait à la famille, et que le coupable serait sévèrement puni.

Puis il y aurait eu les obsèques, avec les écharpes bleu-blanc-rouge, et tous les bons-à-riens qui seraient venus se faire voir. Comme le gouvernement n'a pas réussi à envoyer un ministre aux obsèques de Laura et Mauranne, peut-être, pour rattraper le coup, Macron se serait-il déplacé. Si ce jour là, on peut trouver un membre de la famille qui fait un beau discours de paix, en finissant par « Vous n'aurez pas ma haine », c'est parfait pour la propagande !

Et puis il y aurait bien eu un crâne d'oeuf qui, pour se rendre intéressant, aurait demandé qu'on donne la Légion d'honneur à la victime abattue.

Mais voilà, le propriétaire du Jardin de Saint-Adrien, très connu des Héraultais, a profité d'une seconde d'inattention d'un des deux cambrioleurs, qui étaient armés, pour saisir une arme et abattre celui qui les avait frappés quelques minutes plus tôt à bout portant.

Pas bien du tout, cela ! Il n'a fait aucune sommation, c'est très grave. Il n'a même pas essayé d'immobiliser son adversaire, de lui faire lever les bras au ciel, de l'attacher, et d'appeler la police. Il ne lui a laissé aucune chance, à ce pauvre homme, sans doute obligé de cambrioler parce qu'il avait faim.

Et cet « assassin », car il a tué quelqu'un, quand même, ose affirmer qu'il était en légitime défense, et s'appuyer sur le fait que sa femme était handicapée par un récent accident.

Trop facile, cela !

D'abord, pourquoi avait-il une arme chargée ? C'est bien la preuve que c'est de la graine d'assassin. Il affirme que c'était pour tuer les ragondins. Bizarre ! S'il avait respecté la législation, son arme aurait dû être dans une armoire, avec un cadenas, et bien sûr pas chargée. Bref, il serait mort !

“La séquence de violence sur le couple a été très rapide mais leur a sans doute paru durer une éternité. Ils est normal de perdre la notion de temps dans ces circonstances. D'autant que l'épouse du tireur était déjà fragilisée par un grave accident survenu il y a huit mois”, affirme le substitut du procureur. Quant au procureur Calvet, il ose dire qu'il faudra plusieurs mois pour établir si la légitime défense était établie.

Il a l'air content de lui, ce procureur, lors de sa conférence de presse.

<http://www.midilibre.fr/2017/10/06/cambrioleur-tue-a-servian-la-conference-de-presse-du-procureur-de-la-republique,1571029.php>

Il n'a pas l'air de trouver anormal que le pauvre homme qui a sauvé sa peau, et sans doute celle de sa femme handicapée, soit depuis 48 heures en garde à vue, traité comme un malfrat, laissant sa épouse seule. Cela n'a pas l'air de le traumatiser de se dire que le cambriolé, qui ose être encore vivant, va être mis en examen, et déféré devant un juge d'instruction, 72 heures après les faits (dans quel état de fatigue ?).

On peut penser que cette fois, c'est tellement énorme que le cambriolé sera peut-être remis en liberté rapidement, contrairement à un Robert Galinier qui avait passé des mois en prison, pour avoir tiré sur des cambrioleuses qui s'étaient introduites chez lui.

Les journalistes du Midi Libre n'ont pas l'air davantage scandalisés par le fait que la France traite des victimes en

coupables. Si nous étions aux Etats-Unis, cet homme aurait dormi chez lui, dès le soir du cambriolage, et aurait été décoré.

Robert Paturel, ancien chef du GIGN, a une excellente formule : « Plutôt jugé par douze, que porté par six ». Il n'est pas certain que l'ensemble de la magistrature partage cette approche...

C'est encore un scandale français, que révèle cette affaire. Alors que les migrants et les musulmans portent trop souvent des couteaux dont ils ne font pas souvent un bon usage, les différents gouvernements interdisent aux Français de se défendre, et leur créent mille ennuis quand, par chance, ils sortent vivants d'une agression.

Cela me fait penser à un gendarme de mes amis, qui m'avait fait cette confidence : « Si un jour tu tues un cambrioleur, surtout ne nous appelle pas, enterre-le bien profond, ou bien file-le aux cochons, sinon, tu n'as pas fini d'être emmerdé... »

Bernard Bayle

DERNIÈRE MINUTE. Le propriétaire du Jardin de Saint-Adrien à Servian, Daniel Malgouyres a été mis en examen pour *homicide volontaire* -un crime jugé devant une cour d'assises- ce samedi soir par un juge d'instruction de Béziers, après 48 heures de garde à vue.

Il a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire, comme l'a requis un magistrat du parquet de Béziers. Jeudi soir, il avait tué d'un coup de fusil de chasse un des deux cambrioleurs qui venaient de l'agresser, ainsi que son épouse.

Depuis vendredi, un énorme élan de solidarité s'est formé dans la région, avec une page soutien sur *Facebook* et une pétition. Ce soir, 40'000 personnes avaient déjà signé la pétition pour demander que l'état de la légitime défense soit retenu par la

justice